

Ordonnance
du Conseil suisse d'accréditation
**Accréditation de la filière d'études
BSc en Nutrition et diététique
de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale**

I. Bases légales

Loi fédérale du 30 septembre 2011 sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles, LEHE, RS 414.20), et notamment son art. 21, al. 3, et son art. 33 ;

Ordonnance du Conseil des hautes écoles du 28 mai 2015 pour l'accréditation dans le domaine des hautes écoles (Ordonnance d'accréditation LEHE, RS 414.205.3) ;

Ordonnance du Conseil des hautes écoles du 29 novembre 2019 sur la coordination de l'enseignement dans les hautes écoles suisses (RS 414.205.1) ;

Ordonnance du Conseil des hautes écoles du 20 mai 2021 sur l'admission aux hautes écoles spécialisées et aux instituts de niveau de haute école spécialisée (Ordonnance d'admission HES, RS 414.205.7) ;

Loi fédérale du 30 septembre 2026 sur les professions de la santé (LPSan, RS 811.21).

II. Faits

La Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) a déposé une demande d'accréditation de programmes pour sa filière d'études BSc en Nutrition et diététique, le 8 janvier 2024.

Par lettre du 5 février 2025, l'AAQ a informé le Conseil suisse d'accréditation (CSA) qu'elle a admis la filière d'études BSc en Nutrition et diététique de la HES-SO à la procédure d'accréditation de programmes selon la LEHE et la LPSan.

III. Considérants

1. *Rapport et proposition d'accréditation du groupe d'expertes*

Sur la base du rapport d'autoévaluation et de la visite sur place, le groupe d'expertes formule une évaluation très positive de la filière BSc en Nutrition et diététique de la HES-SO, qu'il considère de qualité, pertinente et ancrée dans les exigences professionnelles et sociétales. La formation se distingue notamment par un haut niveau de satisfaction des étudiants, une approche pédagogique fondée sur les preuves, une intégration réussie de l'interprofessionnalité et un dispositif de stages solide et bien encadré. La filière bénéficie également d'un corps enseignant aux profils diversifiés, d'un climat de collaboration favorable et d'un ancrage institutionnel et régional solide, qui soutiennent le développement continu du programme et l'actualisation régulière des contenus.

Parallèlement, plusieurs axes d'amélioration ont été identifiés, portant notamment sur la lisibilité et la cohérence du plan d'études, la flexibilisation des parcours, la clarification des projets stratégiques et l'équilibre de la charge de travail. Des progrès sont également attendus en matière de visibilité de la formation et de la recherche appliquée, de mise en œuvre homogène des outils pédagogiques (notamment en stage), ainsi que du renforcement du dialogue avec les étudiants et du système d'assurance qualité. Compte tenu de ces recommandations, le groupe d'expertes propose l'accréditation de la filière, sans charges.

2. *Appréciation du rapport et de la proposition d'accréditation par l'AAQ*

Sur la base de l'évaluation du groupe d'expertes, l'AAQ porte une appréciation positive sur la filière d'études BSc en Nutrition et diététique de la HES-SO. Elle souligne que l'ensemble des standards de qualité sont soit entièrement, soit largement atteints, et met en avant l'adéquation de la filière avec les exigences légales, notamment celles de la LPSan et de l'OCPSan, ainsi qu'avec les exigences institutionnelles. L'AAQ met également en évidence la capacité de la filière à intégrer les évolutions scientifiques et professionnelles, ainsi que ses atouts en matière de pratique fondée sur les preuves, d'interprofessionnalité et de qualité du dispositif de formation pratique, soutenus par un haut niveau de satisfaction des étudiants et par l'engagement d'un corps enseignant aux profils diversifiés.

Parallèlement, l'AAQ relève certains axes d'amélioration identifiés par le groupe d'expertes, portant notamment sur la lisibilité de l'architecture du programme, la communication autour des projets de développement et des résultats des évaluations, ainsi que sur le renforcement de certains dispositifs pédagogiques, en particulier dans le cadre des stages. Elle souligne

également l'importance d'accompagner toute évolution de l'offre de formation par des ressources et des infrastructures adéquates. L'AAQ considère que l'analyse du groupe d'expertes est cohérente, complète et conforme à l'ensemble des standards, et que les recommandations formulées sont pertinentes pour soutenir le développement futur de la filière.

3. Proposition d'accréditation de l'AAQ

L'AAQ soumet au CSA la proposition d'accréditer la filière d'études BSc en Nutrition et diététique de la HES-SO, sans charges.

4. Prise de position de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale

Dans sa prise de position du 30 mars 2026, la HES-SO prend connaissance du rapport du groupe d'expertes et de la demande d'accréditation de l'AAQ et accueille favorablement les conclusions, en soulignant la pertinence des analyses et des recommandations formulées, qui sont en adéquation avec ses propres réflexions stratégiques et ses démarches d'amélioration continue. Elle met en avant les mesures déjà engagées ou planifiées dans plusieurs domaines, comme la clarification de la structure du programme, le développement de formats de formation plus flexibles, le renforcement de la communication interne et externe, ou encore l'optimisation des dispositifs pédagogiques et d'évaluation.

La filière indique par ailleurs avoir déjà initié des actions concrètes pour répondre à plusieurs recommandations, notamment en matière de suivi des compétences, de valorisation de la recherche appliquée (notamment par l'usage du portfolio et d'évaluations intermédiaires), ainsi que de renforcement du dialogue avec les étudiants et les partenaires. Elle réaffirme ainsi sa volonté de poursuivre le développement de la filière dans une logique d'amélioration continue, tout en tenant compte des contraintes structurelles existantes, notamment en matière de capacité de formation pratique et de ressources.

5. Considérants du Conseil suisse d'accréditation

La demande de l'AAQ est complète et dûment motivée. L'AAQ démontre également que la procédure a été menée conformément à la loi. Le CSA est donc en mesure de prendre une décision.

Il ressort clairement de la demande d'accréditation de l'AAQ, que la filière BSc en Nutrition et diététique de la HES-SO remplit les conditions requises pour l'accréditation de programmes au sens de la LEHE et de la LPSan.

IV. Décision

Se fondant sur les bases légales, les faits et les considérants, le Conseil suisse d'accréditation décide :

1. La filière d'études BSc en Nutrition et diététique de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale est accréditée sans charges.
2. Le Conseil suisse d'accréditation accorde l'accréditation pour une durée de sept ans à compter de la date de la décision, soit jusqu'au 18 juin 2033.
3. Le Conseil suisse d'accréditation publie la décision d'accréditation sous forme électronique sur www.akkreditierungsrat.ch.
4. Le Conseil suisse d'accréditation délivre un certificat à la filière d'études BSc en Nutrition et diététique de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale.
5. La filière d'études BSc en Nutrition et diététique de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale obtient le droit d'utiliser le sceau « Filière d'études accréditée selon la LEHE & LPSan pour 2026 – 2033 ».

Berne, le 19 juin 2026

Président du Conseil suisse d'accréditation



Dr Markus Hodel

Voie de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans les trente jours à compter de sa notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 Saint-Gall.